[redacted]

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 27

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 15 AVRIL, 1880

AVIS IMPORTANT AUX Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 17-f

PERDU!

—o—

Une vache sous poil rouge sang, âgée de 5 à 6 ans ayant pour marque un anneau dans la corne gauche, la queue écourtée carrée et le pis noir. La vache a laissé les écuries de l'Honorable M. Royal, mardi de la semaine dernière. Celui qui la ramènera sera libéralement récompensé.

St. Boniface, 1er avril, 1880.

Avis !

M. André Hubert, entrepreneur, a besoin de cent hommes immédiatement pour la coupe de bois de corde sur la section 14, Pacifique Canadien.

Les personnes qui voudront prendre des contrats de cent cordes et plus, M. Hubert s'engage à les approvisionner.

ANDRÉ HUBERT.
Entrepreneur.

St. Boniface, 8 Avril, 1880. 2f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Grande quantité de Rubans couleur variée.
Grande quantité de corsets français, anglais et américain.
Grande quantité de coupons de toutes sortes.
Grande quantité de Châles de $1.25 en montant.
Grande quantité de châles tricotés de différentes couleurs.
Grande quantité d'étoffes à robes à bon marché.
Grande quantité de robes faites de $5.00 en montant.

Nous attirons l'attention du public que toutes ces marchandises ont été réduites afin de faire place pour les nouvelles marchandises du printemps.

N.B.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le magnifique Fil de Clark. La qualité du Fil est M. E. Q., et la marque de commerce est l'éléphant.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 —12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les [illegible], les reins, et la tête aux rhumes à la toux, maux de gorge, [illegible], écrasures, crampes dans l'estomac, choléra morbus, dyssenterie, colique, brûlures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps, il est très estimé où l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous-même une épreuve complète, en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent, et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba

Grande Rue Winnipeg

Avis.

Le Dr. T. Falard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le D. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m



SOUMISSIONS

—o—

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'au

Quinze Avril prochain, a Midi,

pour le droit de percevoir des argents et mettre en opération un bac pour la traverse à la Rivière Rouge à St. Norbert.

Les informations requises regardant les taux à être chargés, ainsi que les règlements concernant les traverses, pourront être obtenues sur application au Département des Travaux Publics, à Winnipeg.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

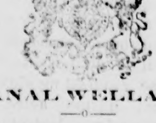
Département des travaux Publics,
Winnipeg, 23 Mars, 1880. 2-f

Applications pour Licences.

Hôtel, Alex Calder & R. A. Evans, Winnipeg.

JOHN FRASER, P. C. L.

1er avril 1880 2-f



CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS-MECANICIENS.

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées " soumission pour portes d'écluses, Canal Welland, " seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le ou après Jeudi le 20ème jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de sociétés—la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionnés dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie ou les parties dont les soumissions ont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un dépôt de *cinq par cent* sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être déposée au crédit du Receveur Général dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire.

Dept. des Chemins de fer et canaux.
Ottawa, 29 Mars, 1880. 9-f



Chemin de fer Pacifique Canadien.

Soumission

POUR RESERVOIRS ET APPAREILS DE POMPES.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi le quinzième jour de MAI prochain, pour l'érection avec les appareils nécessaires de Réservoirs à l'épreuve de la gelée et de Pompes avec l'engin moteur par le vent ou par la vapeur suivant les besoins aux diverses stations désignées pour prendre de l'eau, sur le parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien.

On peut voir les dessins et obtenir les renseignements désirables aux bureaux de l'Ingénieur en Chef à Ottawa, le ou après le 15 avril.

Par Ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux
Ottawa 1er Avril 1880. 6f



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées " Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, JEUDI, où pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux, ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'il fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au crédit du Receveur Général, dans le délai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 29 mars 1880. 9f



AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que d'aujourd'hui, les comptes pour les impressions du Gouvernement Provincial seront pris en considération à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un ordre de l'Imprimeur de la Reine.

Aussi, aucune annonce ne sera insérée dans la *Gazette Officielle* sans être payée d'avance, au prix accordé par la loi.

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine.

14 février, 1880. 4f

GUIDE DES VOYAGEURS.

CHEMIN DE FER DE PEMBINA.

Laisse St. Boniface tous les jours, (pas de malle le Samedi), à 7.30 a.m.

Arrive à St. Boniface tous les jours, (pas de malle le lundi), à 4.30 p.m.

☞ Les heures ci-dessus sont réglées sur le temps de St. Paul, qui est de 17 minutes plus tôt qu'à St. Boniface.

CHEMIN DE FER DE ST. PAUL, MINNEAPOLIS & MANITOBA

Laisse St. Vincent (tous les jours, excepté le samedi à 4.00 p.m.

Arrive à St. Vincent (tous les jours, excepté le lundi), à 11.40 a.m.

CHEMIN DE FER DE WINNIPEG ET DU LAC TRAVERS (CROSS LAKE.)

Les trains laissent St. Boniface, les lundis et vendredis à 8.00 a.m.

De retour, laisse le Lac Travers (Cross Lake), les mardis et samedis à 9.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG A RAPID CITY *via* LA RIVIERE AUX EPINETTES ET LA GRANDE PRAIRIE

Laisse Winnipeg, chaque deuxième lundi, du Bureau de Diligence et d'Exprès de H. McMicken, Rue Principale, Winnipeg, à 11.00 a.m

Laisse Rapid City, chaque deuxième lundi, à 11.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG, PORTAGE LA PRAIRIE ET PLESTINE.

Laisse Winnipeg, (les lundis, mercredis et vendredis) à 7.00 a.m.

Arrive au Portage, (les mêmes jours) à 7.00 p.m.

De retour, laisse le Portage, les mardis, jeudis et samedis, à 7.00 a.m., arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m.

☞ Les liaisons se font au Portage, les mardis et samedis, pour Palestine, par diligence.

LIGNE DE DILIGENCE—WINNIPEG A SELKIRK.

Laisse l'Hôtel Wellington, Winnipeg, chaque mardi, jeudi et samedi, à 1.00 p.m.

Laisse Selkirk chaque lundi, mercredi et vendredi, à 10.00 a.m.

LIGNE DE DILIGENCE—LAC TRAVERS (CROSS LAKE) AU PORTAGE DU RAT.

Laisse le Lac Travers, (Cross Lake), chaque Dimanche, mardi et vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de Winnipeg.

De retour, laisse le Portage du Rat, les lundis, mercredis et samedis, faisant liaison avec les convois pour Winnipeg.

DEPART ET ARRIVEE DES MALLES.

BUREAU DE POSTE DE ST. BONIFACE.

Part tous les jours à 6 heures p.m.

Arrive tous les jours à 10 heures a.m.

MALLE DU SUD.

Pour Niverville, Otterburn, Arnaud, Emerson et les Etats-Unis, les autres Provinces Canadiennes et tous les Pays étrangers, part et arrive tous les jours.

Pour St. Vital, St. Norbert et Ste. Agathe, part tous les mardis et vendredis ; et arrive les jeudis et Dimanches.

Pour St. Pie, St. Jean-Baptiste et la Rivière-aux-Gratias, part les dimanches et jeudis; et arrive les mardis et vendredis.

MALLE DE L'OUEST.

Pour St. James, Headingly, St. Charles, St. François-Xavier, Pigeon Lake, Baie St. Paul, Poplar Point, High Bluff et Portage la Prairie, part les dimanches, mardis et jeudis, et arrive les lundis, mercredis et vendredis.

Pour Burnside, Totogan, Westbourne, Gladstone et les bureaux intermédiaires, part les dimanches et jeudis, et arrive les lundis et mercredis.

Pour Meadow Lea, Woodlands, Ossowa, Oakland, St. Laurent, Oak Point, Hallsford, Salisbury, Rapid City et Grand Valley, part les Dimanches, et arrive les mercredis.

Pour Golden Stream et Wellington, part les jeudis et arrive les lundis.

Pour le Lac Plat, Birtle, le Fort Ellice, la Montagne de Tondre (Touchwood Hills), Grandin (St. Laurent), Stobart, Prince Albert, Carlton, Battleford, Fort Saskatchewan et Edmondton, part le 5 et le 26 avril, le 17 mai, le 7 et 28 juin, le 19 juillet, le 2 et le 23 d'août, le 17 septembre, le 4 et 25 d'octobre, le 15 novembre, et le 7 et 28 décembre, 1880—, et arrive environ deux jours avant chaque date de départ.

MALLE DU SUD OUEST.

Pour Stodderville, Mountain City, Nelsonville, Campbellville, Salterville, Alexandria. St. Léon, Calf Mountain, Crystal City, Beaconsfield, Lorne, et les bureaux intermédiaires, part les samedis, et arrive les lundis.

MALLE DU NORD.

Kildonan, Fort de Pierre, Middle Church, Park's Creek, St. Andrews, Selkirk, Dynevor et Peguis, part les lundis, mercredis et vendredis, et arrive les mardis, jeudis et samedis.

Pour Bird's Hill, Springfield, Cook's Creek, Balmoral, Rockwood, Greenwood, Victoria et Stonewall, part les vendredis, et arrive les lundis.

Pour Clandeboye, Gimli et Hoosavick, part les lundis, et arrive les mardis.

MALLE DE L'EST.

Pour Prairie Grove, Lorette, Ste. Anne, Clearspring, Sunnysyde, Plympton, Millbrook et Dundee, part les vendredis, et arrive les samedis.

Pour le Portage du Rat et le Lac Travers (Cross Lake), part les dimanches, et arrive les lundis.

Pour Fort Francis, part et arrive chaque deuxième lundi.



LE "METIS."

Jeudi, 15 Avril, 1880.

ASSSEMBLEE A ST. JEAN-BAPTISTE.

Une assemblée nombreuse des électeurs de la division électorale de Morris, a eu lieu à la maison d'école de St. Jean-Baptiste, sous la présidence de M Prosper Ducharme.

M. Joseph Taillefer, le député de cette division électorale, qui avait convoqué cette assemblée étant appelé, dit qu'il était heureux de rencontrer ses électeurs réunis en aussi grand nombre. Il les remercia de l'avoir élu député de cette importante division, pendant qu'il était retenu chez lui par une grave maladie, étant incapable de se rendre dans le comté. Il a su apprécier cette marque de confiance de leur part, en se dévouant d'autant plus à travailler dans leur intérêt. S'il n'a pas pu obtenir tout ce que ses électeurs ont demandé, il avait du moins la satisfaction d'avoir fait son possible pour l'obtenir.

L'Honorable député passa ensuite en revue les travaux de la législature durant la dernière session, et il donna des explications longues et détaillées sur la loi municipale qui doit bientôt être mise en force dans la Province. Il recommanda fortement aux électeurs de s'entendre sur le choix du Préfet et des Conseillers qu'ils allaient être appelés à élire. Il insista surtout sur l'unanimité qui devait régner dans cette élection, afin d'éviter le danger de voir élire des personnes dont les intérêts ne sont pas en accord avec les leurs ; il dit, qu'il n'entend pas favoriser une candidature plus particulièrement qu'une autre, les électeurs eux-mêmes doivent faire ce choix. Tout ce qu'il désire c'est qu'il n'y ait point de division.

Il regrette que le gouvernement n'ait pas juger à propos de nommer comme officier rapporteur, la personne qu'il a recommandée. Il a été d'autant plus étonné de la nomination qui a été faite, lorsqu'il avait la promesse formelle de l'Honorable M. Girard, que cette nomination serait laissée à son choix. Il ne peut s'expliquer ce manque de courtoisie, et même plus, cette injustice. M. Taillefer parla pendant près de deux heures, et durant le cours de son discours ses électeurs lui donnèrent des marques non-équivoques d'approbation et de satisfaction.

Puis, après quelques discours d'un certain nombre d'électeurs, l'assemblée passa un vote de remercîments à l'adresse de M. Taillefer, pour les services signalés qu'il a rendus à sa division électorale.

Et l'assemblée se dispersa.

L'ACTE MUNICIPAL.

Nous croyons devoir donner à nos lecteurs quelques extraits de notre loi municipale, afin de les initier sur les détails de cette loi.

" A partir de et après la passation du présent Acte, la Province de Manitoba sera divisée en municipalités, suivant les dispositions du présent Acte, et les habitants de chaque municipalité respectivement, telle que ci-après décrite, et leurs successeurs seront et sont par le présent Acte déclarés être un corps politique et une corporation sous le nom de la municipalité de (insérer le nom de la municipalité.)

" Les pouvoirs de toute municipalité seront exercés par le préfet et le conseil d'icelle.

" Le conseil se composera d'un préfet, et de six conseillers, et aucune personne dûment qualifiée et ayant droit de voter à une élection municipale, pourra être élue préfet ou conseiller.

" Chaque telle municipalité incorporée en vertu du présent Acte sera une corporation, et aura tous les droits et sera sujette à toutes les obligations d'une corporation, et elle aura en particulier plein pouvoir d'acquérir, posséder et aliéner des biens meubles et immeubles pour toutes les fins municipales ; aura sous le même nom et celui de ses successeurs, succession perpétuelle aura le pouvoir d'ester en justice devant toute cour, dans toute action, cause et poursuite quelconques ; possèdera un sceau commun avec pouvoir de le changer et modifier suivant sa volonte et son plaisir ; et pourra recevoir des donations, acquérir, posséder et aliéner aucune propriété mobilière ou immobilière pour l'usage de la dite municipalité ; pourra être partie à aucun contrat ou convention dans l'administration des affaires de la dite municipalité ; pourra donner ou recevoir aucuns billets, débentures, obligations, jugements ou autres valeurs en paiement ou en garantie de paiement d'aucune somme d'argent empruntée ou prêtée, ou pour l'exécution ou pour garantir l'exécution d'aucun droit ou d'aucune chose quelconque ; et pour le paiement ou la garantie de paiement d'aucune somme d'argent empruntée, ou pour acquitter des emprunts faits ou des dettes encourues par telle municipalité ou accepter des obligations ou débentures qui peuvent devenir dues ; ou afin d'effectuer un ou des emprunts, ou pour toute autre fin quelconque légitime et suffisante, la dite municipalité pourra donner et émettre des obligations ou débentures pour la ou les sommes d'argent qui seront spécifiées en icelles, suivant les dispositions ci-après mentionnées, payables à telle date ou telles dates après leur émission, et à tel ou tels endroits dans cette Province, dans la Puissance du Canada, dans les Etats-Unis d'Amérique, dans aucune partie de la Grande Bretagne ou ailleurs, et soit en argent de la Puissance, soit en argent sterling de la Grande Bretagne, soit en argent courant du pays où telles obligations peuvent être respectivement faites payables suivant que le dit préfet et le dit conseil de telle municipalité pourront croire avantageux et expédient : Pourvu toujours que le dit conseil ne donnera ni ne fera aucune garantie, débenture, aucun billet ou aucune autre obligation pour l'acquit d'une dette de moins de cent piastres ; et aucune garantie, obligation, débenture ou aucun billet ainsi fait ou donné ou en contrevention de ce qui précède sera nul : Pourvu toujours que rien de contenu dans le présent Acte ne sera interprété comme autorisant tel conseil à émettre des billets ou lettres de change payables au porteur ou devant servir comme pièces justificatives, ou à émettre des billets en circulation de la nature des billets d'une banque.

" Dans chaque municipalité, le conseil pourra passer des réglements pour telle municipalité relativement aux matières comprises dans les classes de sujets ci-après énumérés, savoir :

1. Le prélèvement d'un revenu municipal au moyen de taxes sur les personnes et les propriétés, et le mode de recouvrement de telles taxes ;
2. La dépense du revenu municipal ;
3. Les chemins et les ponts ;
4. La protection contre la cruauté aux animaux ;
5. La réglementation des abattoirs ;
6. La prévention ou l'empêchement des abus prejudiciables à l'agriculture ;
7. Le soulagement des pauvres
8. La condition des ruisseaux, cours d'eaux et égouts ;
9. Les travaux de drainage ;
10. Le réglement des clôtures, canaux et fosses ;
11. L'enlèvement des immondices ;
12. La protection contre les feux de prairie et autres ;
13. La protection de la santé publique ;
14. L'entretien des officiers de la municipalité ;
15. L'établissement des enclos et les réglements les concernant ; pour la garde des animaux en pâturage ; pour les empêcher d'errer en liberté, les mettre en fourrière et les faire vendre à l'encan, dans le cas où ils ne seraient pas réclamés ou toutes charges légales d'enclos ne seraient pas payées dans un temps raisonnable ;
16. L'évaluation des dommages à être payés par les propriétaires d'animaux mis à l'enclos pour avoir erré en contravention aux réglements de la municipalité ;
17. L'estimation du montant de la compensation à être allouée pour la nourriture, l'entretien et la vente des animaux ainsi mis à l'enclos ;
18. La construction d'une salle de conseil municipal, d'une maison de détention et autres édifices ;
19. L'encouragement de la plantation d'arbres dans la prairie et sur les chemins publics ;
20. La prise d'un recensement des habitants de la municipalite ;
21. La mise en force des réglements de la municipalité par amende et emprisonnement, laquelle amende ne devant pas être de plus de vingt piastres et lequel emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois ;
22. La vente des terres pour le paiement des taxes ou cotisations municipales impayées ;
23. La régie des assemblées du conseil, et la conduite générale des affaires ;
24. Les devoirs des greffier, trésorier cotiseur, percepteur des taxes et autres officiers municipaux, non-prescrits par le présent Acte ;
25. La morale publique, y compris l'observation du dimanche ;
26. L'établissement et la régie des marchés ;
27. L'imposition d'amendes pour défaut de poids, de quantité ou de mesure, dans toutes choses mises sur le marché ;
28. L'imposition, la régie et la commutation du travail de corvée ;
29. La régie des traverses ;
30. L'imposition d'une taxe sur les propriétaires possesseurs ou gardiens de chiens, et la destruction des dits chiens lorsqu'ils seront trouvés errant en liberté, en contravention avec les réglements.

QUALIFICATIONS.

" Tous les électeurs parlementaires qualifiés dans la municipalité auront droit de voter à la première élection municipale, et il sera du devoir du Greffier du Conseil Exécutif, pour la première élection qui aura lieu en vertu du présent Acte, de fournir, en temps convenable, à chaque officier rapporteur, une liste certifiée des électeurs dans leur municipalité respective : Pourvu, cependant que, pour la première élection, lorsqu'un électeur possèdera des biens fonds dans un ou plusieur quartiers de la municipalité, et qu'il sera autrement qualifié, il aura droit de voter dans tous tels quartiers, que son nom soit sur la liste électorale de tel quartier ou non.

NOUVELLES D'OTTAWA.

La Reine Victoria a fait cadeau à l'hon. M. Bagot, A. D. C. du Marquis de Lorne, et à M. Madden, cocher de Son Excellence, d'une magnifique montre en or, à chacun d'eux, en reconnaissance des services rendus lors de l'accident arrivé à la princesse Louise.

—

En Réponse à l'Hon M. Royal, M. J. McDonald dit que le gouvernement avait pris des mesures propres à prevenir le retour de conflits de juridiction tel que celui qui s'est produit récemment à l'occasion du mandat d'incarcération décerné, au Portage du Rat, dans le district de Keewatin, par un magistrat tenant sa commission de l'exécutif d'Ontario, contre un individu accusé de meurtre, qui a été dirigé sur la prison de Prince Arthur's Landing, sous la garde d'un constable commissionné par la même autorité, pour y subir son procès devant une cour appartenant à cette province.

—

En réponse à l'hon. M. Royal, demandant si le gouvernement a l'intention en vue de ce qui vient de se passer devant les tribunaux à Winnipeg, dans la cause de la compagnie de la Baie d'Hudson *vs.* George Ayotte, et afin d'éviter le retour de semblables troubles, de protéger les colons qui peuvent établir, par preuve assermentée, leur occupation, avant le 15 juillet, 1870, de certaines terres qui se sont trouvées plus tard enclavées dans les townships.

Sir John MacDonald répond que le gouvernement n'avait pas eu connaissance des faits mais qu'il prendrait des mesures en conséquence.

NOUVELLES POLITIQUES.

Le parlement provincial de la Province de Québec est de nouveau prorogé au 29 d'avril.

—

L'Hon. T. N. Gibbs a été nommé Sénateur à la place de feu M. Seymour.

—

Il est rumeur, dit le *Nouvelliste* de Québec journal conservateur, que l'on veut opérer des changements dans le personnel du gouvernement à Ottawa.

—

Le *Free Press* d'Otawa, croit que l'hon. M Robinson sera nommé lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario.

On mentionne aussi le nom de l'Hon. Senateur Campbell.

—

Chateauguay—La place laissé vacante par la mort de l'hon. M. Holton dans le comté de Chateauguay doit être remplie bientôt M. le Dr. Philémon Laberge est le candidat du parti conservateur et M. Edward Holton celui du parti libéral. L'appel nominal a eu lieu samedi dernier.

Province de Quebec.

Un ingénieur prépare actuellement des plans pour un tunnel, sous le St. Laurent, vis-à-vis de Montréal.

—

Des gens qui prétendent s'y connaître évaluent à 600 ou 700 les vaisseaux qui font voile pour le port de Québec.

—

Il est rumeur que le juge Bourgeois, de Aylmer, ira à Trois-Rivières, et que M. W. McDougall ex M. P. P. de cette dernière ville, lui succèdera à Aylmer.—*Sorellois.*

—

M. Lefaivre, consul de France à Québec, à reçu une dépêche officielle du gouvernement français, l'informant qu'il était nommé consul-général pour l'Amérique Britannique du Nord.

—

C'est l'intention de tous les ex-zouaves pontificaux de l'Amérique du Nord de se réunir en une grande convention qui aurait lieu à Québec le 24 juin prochain, simultanément avec la grande fête de la St-Jean-Baptiste.

—

On nous assure qu'une compagnie française doit instaler dans les en-

virons de Québec une raffinerie de sucre de betterave.

Treize capitalistes auraient déjà souscrit les fonds nécessaires et le directeur de la société se serait aussi assuré les services d'un homme très versé dans ce genre de fabrication. —*L'Eclaireur.*

—

M. Beatly, est définitivement nommé consul général du Brésil à Montréal. Dans quelques semaines une ligne de st amers sera en opération entre le Canada et le Brésil. Une maison de commerce de Montréal se propose d'ouvrir une agence au Brésil dans le but de nouer des relations commerciales avec ce pays.

NOUVELLES GENERALES.

On dit qu'il y a quatre-vingt deux églises mormonnes en Angleterre et en Irlande.

—

Un brevet d'invention vient d'être émané en France pour la manufacture du papier avec l'herbe ordinaire des prairies et des champs.

—

Mlle Jennie Flood, la fiancée du fils de l'ex-président vient de recevoir de son père, le nabad de San Francisco, la somme de $2,500,000 en bons enrégistrés à 4 p. cent, comme dote de mariage.

—

Le Palais de Justice du comté de Brown, Texas, a été détruit par les flammes ; un grand nombre de personnes ont péri. Les pertes matérielles s'élèvent à 4.100,000.

—

Le cuirassé chilien *Huascar* bombarde Arica trois heures par jour. Une partie de la ville est en plein incendie, Elle est défendue par 21,000 péruviens, qui ont gravement endommagé le *Huascar*.

—

Trois cent personnes sont mortes de la fièvre jaune à Rio Janeiro pendant la quinzaine terminée le 28 février. Le navire anglais *City of Mobile* a perdu quatorze hommes de son équipage par la fièvre jaune à Rio.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le Pape a chargé Mgr Cologneri d'une mission extraordinaire auprès du gouvernement mexicain.

—

Les Jésuites dirigent 27 collèges dans les différentes parties de la France.

—

Le *Times* de Londres, Publie la dépêche suivante de Rome : " M. Desprez, ambassadeur de France au Vatican, a remis ses lettres de créance au pape."

—

Une dépêche de Rome, annonce que le Pape est résolu à céder aux vœux de Mgr l'Archevêque de Baltimore, qui demandait depuis longtemps, a être autorisé à faire construire de nouvelles églises, dans son diocèse, par suite du grand nombre de conversions au catholicisme, qui ont eu lieu depuis quelque temps.

—

Dans une lettre adressée au Père Forbes, membre de la société des jésuites, Mgr Freppel, évêque d'Angers, déclare que l'épiscopat catholique français tout entier est prêt à se lever pour la défense de la Société de Jésus, qui plus que tout autre, est dévouée à la grandeur et à la prospérité de la France.

—

Le *Soleil* de Paris publie une lettre circulaire des archevêques et évêques fondateurs de l'Université catholique d'Angers annonçant leur intention de continuer leur œuvre d'instruction sans se laisser intimider par les dispositions contenues dans la dernière loi sur l'enseignement supérieur. Les prix d'inscription à l'Université seront abaissés. On estime à 200,000 le nombre des élèves qui fréquentent les collèges tenus par les membres des congrégations non autorisées dont la moitié appartient à la Société de Jésus.

Nouvelles Locales

—On construit un moulin à farine à la Rivière aux Rats.

—La glace disparaît rapidement et la navigation sera probablement ouverte la semaine prochaine.

—Plusieurs familles canadiennes arrivées depuis le printemps, se sont établies à St. Jean-Baptiste.

—La Cour du Comté de Selkirk s'est ouverte mardi dernier sous la présidence du Juge-en-Chef.

—M. Pierre Curtaz, de Ste. Anne des Chênes, a été nommé Secrétaire-Trésorier de l'arrondissement de Ste. Anne Ouest.

—Le Gouvernement fait construire des entrepots pour loger les marchandises qui arrivent chaque jour à St. Boniface.

—La nomination des candidats dans toutes les Municipalités, se fera lundi prochain entre midi et une heure.

—Le Rév. M. J. D. Fillion, Curé de St. Jean-Baptiste, était au Palais Archiépiscopal de St. Boniface mardi dernier.

—Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la santé de Son Honneur le Juge Dubuc est presque complètement rétablie.

—M Johnson, de la maison Johnson, Rocan & Cie, est allé à Toronto dans le but d'acheter des bestiaux pour le marché de Winnipeg.

—A une réunion des électeurs de la Municipalité de St Norbert, M. Alexandre Kittson, M.P.P. a été choisi unanimement candidat à la préfecture de cette Municipalité.

—Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que la seule maison de commerce de Winnipeg qui reçoit en ce moment ses marchandises du printemps est Stobart, Eden & Cie M Lanctot préside toujours au même département.

—Ceux qui nous menaçaient d'une inondation ont prophétisé *à la Vennor*. Il y a moins d'eau dans les prairies que l'année dernière et les chemins auraient été beaux dans quelques jours si une tempête de neige arrivée hier ne nous avait pas ramené en plein hiver.

—M. Charles Lalime, Agent du Gouvernement pour l'émigration au Nord-Ouest, a dû laisser Montréal, mardi dernier, avec un nombre considérable de familles canadiennes françaises venant des Etats-Unis et de la Provice de Québec. Ce convoi devra arriver ici samedi soir ou dimanche matin.

FETE DU 24 JUIN PROCHAIN A QUEBEC.

A la dernière réunion du comité de la Convention Canadienne-Française à Québec, en juin 1880, il a été résolu :

Que ce comité désire obtenir une liste complète de toutes les différentes sociétés St. Jean-Baptiste ou autres associations semblables, en existence au Canada et dans les Etats-Unis, et prie celles qui ne se sont pas encore mis en rapport avec le comité de Québec chargé de préparer la fête nationale du 24 juin prochain de vouloir bien transmettre, aussitôt que possible, au secrétaire de la société St. Jean-Baptiste de Québec, les noms et prénoms de leur président et secrétaire avec l'indication exacte du titre sous lequel elles sont connues respectivement.

Par ordre,

Alph. Pouliot.

Sect. Arch. Soc. St. Jean Baptiste de Québec.

UN PORT DE MER POUR LE NORD OUEST.

La question de la navigation de la Baie d'Hudson et de l'ouverture d'une nouvelle voie de communication océanique par le nord, a été discutée devant le comité des chemins de fer à Ottawa. Il s'agissait du bill de M. Bannerman, pour l'incorporation de la " Compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson." M. Bannerman, le Dr. Schultz, M. D. A. Smith, l'honorable M. MacDougal, M. Haggart et l'honorable M. Blake prirent part au débat.

La compagnie en question se propose de construire un chemin de fer de l'embranchement du lac Winnipeg au fort Nelson, sur la Baie d'Hudson, une distance d'environ deux cents milles. Son but est de mettre ainsi la province de Manitoba en communication directe avec l'Océan Atlantique. Elle établirait un service de steamers entre le port Nelson et l'Europe. De Winnipeg à la sortie du lac Winnipeg le trajet se fait par eau, sur un parcours de trois ou quatre cents milles d'une navigation intérieure non-interrompue. Le chemin de fer projeté joindra ce point à la côte maritime.

On prétend qu'il y aurait moyen d'organiser un commerce régulier avec l'Europe par cette voie, et que les grains du Nord-Ouest, après la récolte en automne, pourraient être expédiés par cette route sur le marché anglais. Mais M. D. A. Smith, prétend qu'elle est impraticable et qu'il est impossible d'organiser une navigation comme celle que l'on veut établir par la voie de la Baie d'Hudson, dont l'entrée reste inaccessible pendant dix ou onze mois sur douze.

A cela, M Bannerman a répondu que M Smith parlait ainsi au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a pour principe de combattre systématiquement toutes les tentatives qui se font en vue du développement du Nord Ouest, parce qu'elle est interressée à conserver le monopole du commerce dans ces régions reculées. Il a lui-même parcouru les détroits de la mer Arctique, au printemps, en mai, sur un baleinier, et il est convaincu par ce qu'il a vu que les craintes de M. D. A. Smith sont chimériques, et que l'entrée de la baie est libre au moins pendant trois mois de l'année. Au reste, c'est là une question de fait, qu'il serait relativement facile d'établir.

AVIS AUX IMMIGRANTS

Ceux qui désirent acheter de bonnes et belles terres feront très-bien d'aller visiter la paroisse de Ste. Agathe, à une vingtaine de milles au sud de Winnipeg. Ce terrain est, sans contredit, le plus élevé et un des plus facile à égouter, qui se trouve le long de la Rivière Rouge.

Il y a maintenant en vente vingt-cinq ou trente belles terres dont la grandeur varie de 160 à 450 acres. Les pères de famille surtout, qui achèteront quelques-unes de ces propriétés auront l'avantage de grouper autour d'eux leurs enfants et de leur préparer un bel avenir. Les plus éloignées de la chapelle, de l'école, du bureau de poste et des magasins, ne se trouvent guère plus de deux milles de distance. Quelques-unes de ces terres ont de vingt à quarante acres qui peuvent être ensemensés au printemps, ce qui est très avantageux pour une famille. Un certain nombre d'autres n'ont pas encore reçu aucune amélioration et attendent quelqu'un pour les travailler. Il est à remarquer que ces terres pour le plus grand nombre ne se trouvent qu'à cinq, six et sept milles des stations du chemin de fer, Niverville et Otterburn. Il y a aussi un bateau qui fait la traverse sur la Rivière Rouge.

Pour de plus amples informations, ceux qui désireront visiter ces terres pourront s'adresser à Monsieur F. Berthiaume qui demeure près de la chapelle de Ste. Agathe, ou au curé, qui se feront tous deux un plaisir de leur montrer ces terrains.

Un marché aux esclaves.

Un corespondant du *Globe* au Fort Walsh écrit à ce journal qu'un abominable trafic de chair humaine se fait régulièrement entre les blancs et les Indiens dans cette région du Nord-Ouest.

" On croira difficilement au Canada, dit-il, que les Indien s'achètent et se vendent comme des esclaves. Je puis ce soir même faire l'acquisition d'une douzaine de filles indiennes en payant de cinq à vingt piastres pour chacune, le prix dépendant de l'apparence de ces femmes. Le trafic se fait avec les blancs qui viennent dans le pays. Ils donnent l'argent au père et emmènent la fille, après quoi elle n'ose plus se montrer à la cabane de celui-ci. La condition des femmes est on ne peut plus dégradante, et causera bientôt la dégénérescence complète de la race dans les différentes tribus. Rien d'étonnant que les Indiens haïssent les blancs."

Des renseignements particuliers et les dires des voyageurs qui ont parcouru les territoires du Nord-Ouest nous mettent en mesure de confirmer ces assertions, quelqu'étranges qu'elles soient. On entend souvent remarquer que les Indiens ne prennent de la civilisation que les vices, mais dans leur ignorance ils sont moins coupables que les misérables qui développent leurs mauvais instincts et agissent avec eux comme s'ils n'étaient qu'une variété du règne animal. Quand les blancs leur donnent impunément l'exemple de la plus scandaleuse immoralité, on ne doit pas s'attendre à les voir sortir de leur état d'infériorité pour se mettre à la pratique des vertus sociales et chrétiennes. De pareils scandales qui sont d'occurrence journalière, même parmi ceux qui composent la police à cheval, neutralisent l'action civilisatrice des missionnaires et font que les Indiens se corrompent d'avantage au lieu de se moraliser par leur contact avec les blancs C'est aux efforts philantropiques des hommes d'Etat d'Angleterre que l'humanité doit l'abolition de la traite des noirs, et il importe souverainement à l'honneur du pays que ceux qui le gouvernent adoptent sans retard des mesures rigoureuses pour la suppression de ce hideux commerce en faisant passer, s'il est nécessaire, une loi spéciale qui punisse à l'avenir d'une manière exemplaire cette nouvelle catégorie de criminels.—*Le Nouveau-Monde.*

Un revenant.

La *Gazette* de Little Rock, Arkansas, raconte qu'un de ces soirs de nombreux voisins veillant le corps de M McCloud, de Fruikner, mort d'un rhumatisme de l'estomac. Le défunt était étendu sur une table et recouvert d'un drap. La scène n'était éclairée que par quelques cierges, et le ministre parlait avec componction de la terre qui retourne à la terre, de la cendre qui redevient cendre, du grand voyage dont on ne revient pas " Il me semble que le drap a remué, a interrompu un des assistants. Voyez donc si quelque chat ne s'est pas glissé dessous." Personne ne bougeant, la même voix reprit: " Je suis sûr que le drap remue " Le ministre, soulevant un coin du drap, a reculé vivement en voyant la tête du défunt se soulever graduellement de la table où elle reposait.

Le mouvement a continué, lent et automatique, et bientôt le cadavre s'est trouvé sur son séant, les bras restant croisés sur la poitrine. Les femmes ont poussé des cris aigus, et le ministre, tout en leur disant qu'elles devraient avoir honte de leur faiblesse, a couru à perdre haleine dans la cour, dont il a escaladé la clôture. Les veilleurs l'ont suivi en masse. Après une faction de quelque minutes dans la cour, ils se sont décidés à rentrer dans la chambre mortuaire.

Le défunt était toujours assis sur la table, mais il ne bougeait plus. Des paroles d'encouragement mutuel ont été échangées, et le ministre, appuyant la main sur la poitrine du cadavre l'a poussé. La tête est retombée sur la table, mais ça été le tour des jambes, de prendre la position perpendiculaire. Un médecin a été appelé et a expliqué le phénomène par une contraction subite des muscles de l'estomac. De grands efforts ont été nécessaires pour rétablir le corps dans la condition naturelle.

DÉCÈS

Nous apprenons avec douleur la mort de Madame Whiteford, femme du Dr. R. Whiteford, de Monroe dans l'Etat du Michigan, agent d'émigration sous le gouvernement McKenzie, pour l'Ouest des Etats-Unis. Madame Whiteford est décédee le 8 avril courant. Elle était la sœur de l'Hon. Juge Fournier de la Cour Suprême. Elle était très-estimee et ses amis apprendront sa mort avec douleur. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et trois enfants inconsolables. Nous présentons nos condoléances au Dr. Whiteford et à sa famille dans la douleureuse perte qu'ils viennent de faire.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres, — Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pièges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Hêches,	Gouchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à boeufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

24 Mai. 1877. 1na

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—o—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigne sont à meilleur marche que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en général d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualite et du bon marche de ses marchandises.

ATTENTION.

St Boniface, 7 Août 1879

BEATTY

[illegible]

BEATTY'S PIANOS ... ORGANS ... WASHINGTON, NEW JERSEY [illegible]

DANIEL F. BEATTY [illegible]

ORGANS, BEATTY PIANOS [illegible]

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

—

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement medicinales forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietes calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes : guérissent à coup sûr des douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invéterés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens

9 Juillet, 1877. A.



DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'au DIX-NEUVIEME JOUR D'AVRIL PROCHAIN, à midi, pour la construction d'additions aux bâtisses des Immigrants Winnipeg Manitoba

Les plans et specifications pourront être vus le ou après le premier jour d'avril prochain, au Bureau du Chemin de fer du Pacifique, Winnipeg, et aussi au Departement des Travaux Publics, Ottawa

La soumission devra être endossée : "soumission pour les Bâtisses des Immigrants Winnipeg."

Les signatures de deux personnes solvables seront requises comme garantis pour l'execution de ce contrat, et devront faire partie de la soumission.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. CHAPLEAU
Secretaire

Departement des Travaux Publics.
Ottawa, 23 mars 1880. 2-f

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A gage facilement $150 par semaine. — Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côte de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique. (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessite de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inferieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine

Travail facile à l'aiguille. Nulle force necessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin, et durera jusqu'au siecle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner,

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, — conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW YORK.

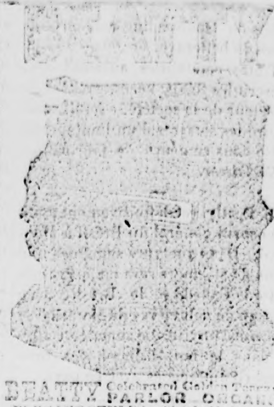
16 Oct. 1879—1 f.

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGAN [illegible]

DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J. [illegible]



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes, n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plaies et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hemorrhoïdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé, avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Aucune contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London. Il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879 1e